

1. *Débitrice:* **New Look Peinture Sàrl**, rue Tronchin 17,
1202 **Genève**
2. *Remarques:* Plus d'activité au siège social de la société et le
seul organe responsable inscrit au registre du commerce est
introuvable.
Notification
Commandement de payer no 03 131 340 U poursuite ordi-
naire
A la requête de: UBS S.A., siège à Zürich et Bâle, agissant par
ses organes, rue du Rhône 8 - 1204 Genève, créancière
Requiert paiement de: CHF 13'540.05 plus intérêts à 8,25 %
dès le 26.02.2003
Titre et date de la créance, cause de l'obligation:
Solde débiteur du compte no 0240-431917-01R
Vous êtes sommée de payer dans un délai de soixante jours
à compter de la présente insertion la somme ci-dessus et les
frais de la poursuite s'élevant à ce jour à CHF 90.- ainsi que
les frais de l'Office en CHF 80.-, non compris le coût de la
présente publication. Si vous entendez contester tout ou
partie de la dette, le droit de la créancière d'exercer des
poursuites, vous devez former opposition auprès de l'Office
soussigné, verbalement ou par écrit, dans les trente jours
dès la présente insertion. Si vous ne contestez qu'une partie
de la dette, vous devez indiquer exactement le montant con-
testé ou le montant non contesté, faute de quoi la dette
entière est réputée contestée. Si vous n'obtempérez pas à
cette sommation de payer et si vous ne formez pas opposi-
tion, la créancière pourra requérir la continuation de la
poursuite à l'expiration du délai de soixante jours dès la
présente insertion.
Pour tout renseignement, tél. 022.327.07.33 / 29.30
Office des poursuites - 1211 Genève 3
Genève, le 27 juin 2003
Le Préposé: O. Chollet

Office des Poursuites
1211 Genève 3
(01052088)